

## Les négociations ont débuté

Le 18 octobre, le Conseil d'Etat et les associations et syndicats du personnel ont constaté que les positions respectives de chacun permettaient l'ouverture de négociations.

### Organisation

Les deux parties se sont engagées à respecter les modalités de négociations adoptées en janvier.

Les séances sont présidées par M. Gorgé, ancien préfet de Lausanne.

Le calendrier établi doit permettre aux associations de renseigner leur base, particulièrement à mi-décembre et au début de janvier où sont prévues des assemblées du personnel. Les négociations devraient, selon le calendrier établi, se terminer à fin janvier, voire en février au cas où il faudrait des séances supplémentaires.

Les délégations en présence sont pour le Conseil d'Etat:

- Mme Francine Jeanprêtre, MM Charles Favre et Jean-Claude Mermoud, assistés de M. Frédéric Daler, Chef du personnel et de Me Filip Grund, adjoint chargé du dossier;

- les associations ont chacune quatre représentants et deux suppléants. Pour la FSF, il s'agit de MM Cédric Eperon, Philippe Martinet, Jean-Christophe Sauterel et du soussigné, les suppléants étant Frédéric Dupuis et Pierre Théraulaz.

### Préalable

En préambule de son document, le CE affirme: " En présentant les propositions suivantes, le CE ne poursuit pas d'objectifs d'économie. En revanche, il entend aboutir à une opération blanche sur le plan financier. Très concrètement, les propositions qui impliquent un coût supplémentaire sont à financer par des économies réalisées ailleurs." Ce préambule est extrêmement contraignant et va poser de gros problèmes lorsqu'il faudra finaliser les résultats de la négociation en janvier.

### Premières impressions

Les 8, 9 et 17 novembre ont eu lieu les premières séances de négociations sur les thèmes :

- champs d'application
- droits collectifs et individuels
- appréciation des prestations

**Suite de l'édito**

Nous avons pu constater que les discussions se déroulent dans un bon climat avec une qualité d'écoute réciproque assez grande, ce qui nous change de précédentes rencontres où le dialogue était absent. La délégation du Conseil d'Etat est bien préparée et semble bien au courant des différentes positions.

A côté de ces aspects positifs, il faut quand même relever les difficultés non négligeables dues à l'approche même des négociations. Négocier sur les grandes idées est relativement facile, mais quand il faut entrer dans les détails d'application, la délégation du CE ne peut qu'enregistrer les demandes et questions des associations sans pouvoir trancher. Comme à la séance suivante, les réponses ne sont toujours pas fournies, la discussion se poursuit sur des bases peu solides.

Le procès-verbal des premières séances est significatif: il y a autant de points en suspens que de questions résolues.

Le gros risque est que, les négociations se poursuivant jusqu'à fin janvier, au moment de lier le tout, avec à l'esprit la contrainte financière du préambule du CE, il ne soit plus possible d'évaluer objectivement l'ensemble.

Les prochains thèmes, au début de décembre, concerneront la rémunération et la Caisse de pensions. C'est à ce moment que nous pourrions vraiment voir quels sont les objectifs du CE et, c'est à ce moment que nous aurons un grand besoin de votre soutien.

**Tenez-vous au courant en assistant aux séances d'informations, montrez votre intérêt en venant nous soutenir lors de la manifestation du 15 décembre.**

Robert Vaucher  
Président FSF

### Mesures de santé et de sécurité au travail (MSST)

Découlant de la LAA, il existe une ordonnance fédérale sur la prévention des accidents et maladies professionnelles (OPA). De par ces articles 11a à 11g, une Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a été constituée et peut émettre des directives. Celle qui nous intéresse, est la no 6508, intitulée "mesures de santé et de sécurité au travail (MSST)".

Cette directive fait obligation à tout employeur (d'une entreprise de plus de cinq personnes), donc toutes les administrations cantonales, de faire appel à des médecins du travail et autres spécialistes au travail, et d'engager des ingénieurs de sécurité, hygiénistes et / ou chargés de sécurité pour la mise en œuvre de mesure de sécurité selon les normes émises en la matière.

Le but est la promotion, la prise en compte des risques existants et la mise en place de mesures appropriées pour prévenir au maximum tout accident professionnel et les impacts négatifs sur la santé et la sécurité au travail.

Cette directive est entrée en vigueur le 1er juillet 1993 et doit être mise en application au plus tard le 1er janvier 2000.

Les six cantons romands (FR, GE, JU, NE, VS, VD) ont décidé d'élaborer une solu-

tion commune dite par branche et de mandater l'IST, Institut Universitaire Romand de Santé au Travail pour cela.

L'IST s'est engagé à fournir un guide contenant le concept général de la " gestion santé et sécurité au travail ", un catalogue des dangers et des risques avec des mesures préventives associées (ce catalogue devra être mis à jour régulièrement) et un manuel d'hygiène et sécurité qui sera l'outil de gestion, que chaque canton devra personnaliser selon ses propres besoins et moyens.

Pour information, le coût du travail de l'IST est devisé à Fr. 150'000.-- ( Fr. 25'000.--par canton).

Pour " coacher " ce mandat, un Comité Stratégique a été constitué. Il est composé d'un représentant de l'Etat employeur (souvent un chef de service) de chaque canton et comme cela est aussi spécifié dans la directive no 6508, paritairement, d'un représentant des employés. De plus, un comité de gens de terrain a aussi été désigné pour aider l'IST. D'entente avec les autres faïtières syndicales (SSP et SUD) c'est le soussigné de la FSF qui en est le délégué pour le canton de Vaud.

Pratiquement à ce jour, le concept général est quasi finalisé. Le Comité Stratégique a décidé de s'impliquer en signant personnellement ce document et de mobiliser chaque Conseiller d'Etat concerné dans chaque canton pour qu'il avalise ce document.

Pour l'avenir, il est prévu, dans ce concept, une organisation à plusieurs niveaux pour que soient soutenues et réellement mises en œuvre ces mesures et engagé le personnel pour y veiller. Le Comité Stratégique actuel préfigurerait, en quelque sorte, ce qui a été appelé dans le concept, Comité Organisationnel (CO) au niveau cantonal. En d'autres termes, ce pourrait être une Commission permanente " santé et sécurité au travail ".

Par ailleurs, il est à relever que l'Etat cantonal a aussi comme employeur à appliquer les directives fédérales, mais en tant que garant de l'application des lois a aussi à les faire respecter. Pour la petite histoire, le canton de Vaud est le dernier à signer son engagement financier pour le mandat à l'IST. Son représentant (un adjoint du SPEV) n'est pratiquement pas venu aux séances, et récemment, il a annoncé ne plus pouvoir y venir. A ce jour, et à la connaissance du soussigné, il n'est pas remplacé...

Enfin, si dans l'immédiat les mesures envisagées n'ont pas d'effet direct, visible, un programme d'information à tous les employés doit être mis en place.

Pour nous employés, il m'apparaît très important que ces problèmes de sécurité mais surtout de santé, soient enfin reconnus. Cette directive (ainsi que d'autres) a le mérite d'exister et de reconnaître l'existence de ces problèmes. A nous d'y être aussi attentifs, de le faire savoir à nos responsables en temps et lieux.

Reste la mise en application : et dans notre canton, nous avons déjà eu l'occasion d'observer qu'il y avait souvent un pas difficile à franchir entre les directives et leur concrète application parfois même un manifeste non-respect des dispositions légales par ceux-ci même qui sont sensés en être les garants (qui a dit parfois ? !)

Je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cédric Éperon / (Tel prof. SPJ 316.53.79)

**Fonds de lutte FSF**

**CCP 10 - 148 56 - 5**

**Merci d'avance pour vos dons**

le bureau exécutif

Introduction du salaire au mérite ...

Fin de l'augmentation automatique des salaires ...

Retraite à 62 ans ...

Pensions de retraite et d'invalidité diminuées ...

Suppression de la nomination...

# AVIS DE TEMPÊTE No 1

Donnez du poids aux négociateurs :

**PAR VOTRE PARTICIPATION MASSIVE**

**A LA GRANDE MANIF'**

du 15 décembre

à 17h30

à Montbenon, à Lausanne